



Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 16/12/2021 SLO

ID : 011-211101951-20211214-412021-DE

2021/263

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°41 /2021

Date convocation : 09.12.2021

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

Procuration : Bernard VIÉ à Jean-Pierre PLANCADE.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PLANCADE.

Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

À savoir :

- **Chapitre 20** : 10 272,50 euros (< 25% x 41 090,00 €)

- Art. 202 : 2 201,00 €
- Art. 2031 : 7 571,50 €
- Art. 2033 : 250,00 €
- Art. 2051 : 250,00 €

- **Chapitre 21** : 218 159,81 euros (<25% x 872 639,24 €)

- Art. 2111 : 8 375,00 €
- Art. 2113 : 18 649,20 €
- Art. 2135 : 132 971,11 €
- Art. 2151 : 2 500,00 €
- Art. 2152 : 4 375,00 €
- Art. 21538 : 46 250,00 €
- Art. 21735 : 3 750,00 €
- Art. 2183 : 750,00 €
- Art. 2188 : 539.50 €

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.



Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 16/12/2021 **SLOW**

ID : 011-211101951-20211214-412021-DE